

DEMANDE DE PRIX

POUR

L'ACHAT, (NEUFS OU REMIS À NEUFS), SERVICE DE REMISE À NEUFS OU DE RÉPARATION, DE TÉLÉPHONES CENTREX ET PBX

Inclus : Demande de Prix et les Annexes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J. Aussi les formulaires 1 à 6.

DATE: Le 13 Octobre 2021

| | |
|-----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Exigence: | R0000098790 / L'ACHAT, (NEUFS OU REMIS À NEUFS), SERVICE DE REMISE À NEUFS OU DE RÉPARATION, DE TÉLÉPHONES CENTREX ET PBX |
| DS Soumissionnaire: | |
| No. PBN du soumissionnaire: | |
| Nom du représentant: | |
| Numéro de téléphone: | |
| Adresse courriel: | |

1. EXIGENCES:

- a) Services Partagés Canada (SPC), a besoin des téléphones Centrex et PBX et accessoires/pièces neufs, neuf ou remis à neuf, du soumissionnaire, sur une base « demandée ».
- b) SSC aussi a besoin le service de remise à neuf ou de réparation de ses propres téléphones Centrex et PBX, usagés ou non fonctionnels, sur une base « demandée ».
- c) Cela comprend la documentation pour les téléphones/accessoires, neuf ou remis à neuf, ou réparer, au besoin, en anglais et en français;
- d) des garanties telles qu'indiquées sous l'Annexe « A »; et
- e) l'emballage et la livraison de ces produits.
- f) Voir l'Énoncé des Travaux, l'Annexe « A » ci-jointe, pour plus de détails.
- g) Des commandes seront placées « sur demande » à travers des Demandes de service développé par l'autorité technique par le biais d'une adresse e-mail générique. Le Formulaire de Demande de service est inclus sous l'Annexe F, ci-jointe.
- h) Veuillez noter qu'il y aura un Processus d'évaluation de l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement continue sur la Demande de Prix et pendant la durée du contrat si le contrat est octroyé à votre entreprise. Veuillez lire attentivement l'annexe D, qui montre les articles contenant des informations concernant la Formule 5. Le Formulaire 5 originale devrait être rempli, selon les renseignements fournis. - Notez que tous autres produits/services ou sous-traitants devront être ajoutée par la suite pendant la

durée du contrat sur le formulaire sur une base trimestrielle, si des modifications se produisent.

- i) Il y a une exigence en terme de sécurité de la part du soumissionnaire requise; voir l'Annexe H - LVERS.

2. INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES :

- a) Toutes instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumission par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- b) Les fournisseurs qui présentent une réponse s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de prix.
- c) Le document 2003-1 (2019-03-04), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi à de la DP à se qualifier et en fait partie intégrante, sauf :
 - i. Aux fins de la présente demande de soumission, n'importe où ou les termes « Travaux publics et Services gouvernementaux Canada » ou « TPSGC » sont utilisés, remplacez par "Services partagés Canada" ;
 - ii. La section 3 des Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels 2003-1 est modifiée comme suit : supprimer « Conformément à la Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, L.C. 1996, ch. 16) ».
- d) Supprimer le paragraphe 20 (2).
- e) L'article 12 des instructions uniformisées 2003-1 - Biens et services - besoins concurrentiels est modifié par l'adjonction du paragraphe 4 ci-dessous:

Le Canada se réserve également le droit de rejeter une soumission où le Canada est d'avis que l'attribution du contrat au soumissionnaire pourrait être préjudiciable à l'intérêt national ou à la sécurité nationale.
- f) Pour les fins de cette DP, les politiques de TPSGC référencés dans les Instructions uniformisées sont adoptées comme politiques de SSC.
- g) S'il y a un conflit entre les dispositions des Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels 2003-1 et ce document, ce document prévaut.
- h) Le contrat résultant sera assujetti à 2030 (2014/09/25), Conditions générales – besoins plus complexes de biens.
- i) Le contrat subséquent sera également assujetti à 4001 (2015/04/01), Conditions générales supplémentaires – Achat, location et maintenance de matériel.

3. PRÉSENTATIONS DES RÉPONSES :

- a) En raison de la nature de la demande de soumission, les réponses transmises par télécopieur à l'intention de Services partagés Canada ne seront pas acceptées.

- b) Les fournisseurs ayant l'intention de présenter une réponse sont priés d'envoyer un courriel indiquant leur intention de présenter une réponse à jean-charles.st-onge@canada.ca et ce, avant la date de clôture.
- c) Les soumissionnaires peuvent s'inscrire dans le portail APL de SPC afin de (dans le futur) :
 - i. visualiser les demandes de soumissions de SPC;
 - ii. soumettre une réponse à une demande de soumissions;
 - iii. recevoir des mises à jour et les modifications concernant les demandes de soumissions;
 - iv. être octroyé des contrats et recevoir les modifications de contrat; et
 - v. soumettre ses factures et de recevoir le paiement des mises à jour.

Pour vous inscrire, veuillez-vous rendre à <https://sscp2pspc.ssc-spc.gc.ca> et cliquez sur le bouton « Inscrivez-vous maintenant ».

Dans ce cas, la remise des offres et l'attribution du contrat se feront en dehors du portail APL. Cependant, les prochaines étapes, telles que les modifications de contrat et la facturation, auront lieu au sein du portail APL.

- d) **Format des documents de soumission sous le portail APL:** Les soumissionnaires peuvent soumettre les documents de soumission dans l'un ou l'autre des formats approuvés suivants : (non-applicable sous cette Demande de Prix)
 - i. documents en format PDF; et
 - ii. documents pouvant être ouverts au moyen de Microsoft Word ou Excel.

Les soumissionnaires qui fournissent des documents de soumission dans d'autres formats le font à leurs propres risques, car le gouvernement du Canada pourrait ne pas être capable de les ouvrir.

- e) **Taille des fichiers :** APL peut téléverser des documents individuels jusqu'à 30 Mo chacun. Les soumissionnaires doivent s'assurer qu'ils présentent leur soumission divisée en plusieurs documents, dont chacun ne dépasse pas 30 Mo. Les soumissionnaires peuvent soumettre autant de documents que nécessaire.
- f) **A noter :** le soumissionnaire retenu soumettra les factures électroniquement par l'intermédiaire du portail APL de SPC, conformément à la section intitulée « Présentation des factures » des Conditions générales.
- g) L'Énoncé de travail (ÉT) figure à l'annexe « A ».
- h) Une description du volume historique de l'achat des produits est fourni en vertu de l'annexe « C » afin d'offrir une perspective à un prix plus compétitifs. Notez cependant que cela peut être sujet à modification une fois que le contrat est mis en place, et que ceci donne seulement une vue théorique de ce qui pourrait être acheté. Cela ne devrait pas être interprété comme représentant les montants exacts de la demande.

- i) Le soumissionnaire doit fournir des prix en réponse aux instructions de l'annexe « B ». L'annexe « B » doit être fournie séparément de tous les autres documents lors de la soumission de l'offre.
- j) Un prix individuel doit être fourni pour chaque ligne de l'annexe « B ».
- k) Tous les produits fournis doivent être identiques à ceux identifiés à l'annexe « B ».
- l) Tous les livraisons de produits doivent être (Rendu Droits Acquittés) RDA destination.
- m) Le soumissionnaire devrait fournir toute information requise sous les formulaires incluses; (Formulaires 1 à 6). L'utilisation de ces formulaires pour fournir les renseignements n'est pas obligatoire, mais elle est recommandée. Si le Canada considère que les renseignements requis par les formulaires de présentation des soumissions sont incomplets ou doivent être corrigés, le Canada accordera au soumissionnaire la chance de compléter ou de corriger ces renseignements.
- n) L'Annexe « D », inclut des clauses fournissant de l'information sur le processus sur l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement. Formule 5, Information sur la sécurité de la chaîne d'approvisionnement, devrait être rempli. Il fera partie du contrat et est sujet à révision au cours de la période du contrat, sur une base trimestrielle, si et quand nécessaire, lorsque des nouveaux produits ou services, ou sous-traitants seront ajoutés.
- o) Veuillez noter qu'il y a un article " Protection des prix – Meilleur client " qui fera partie du contrat final et est inclus dans l'annexe « E ». Ceci sera pour couvrir les nouveaux produits ou services qui peuvent être requis en plus des produits ou services énumérés et identifiés à l'annexe B, une fois que le contrat est en place. Assurez-vous de lire l'annexe « E » avant de soumettre votre soumission car cet article va couvrir tout nouveaux produits ou services non-identifiés, après l'attribution du contrat.
- p) Le soumissionnaire est avisé qu'il aura à fournir deux rapports sous le contrat éventuel qui sera octroyé :
 - i. Un rapport mensuel sur les Demandes de service (voir Annexe F, Formulaire de Demande de service), reçus par l'entrepreneur, mensuellement, selon l'annexe G, Rapport mensuel sur les Demandes de service; et
 - ii. Un rapport sur l'Information sur la sécurité de la chaîne d'approvisionnement de l'entrepreneur pendant la durée du contrat, similaire au Formulaire 5, qui deviendra l'Annexe « C » sous le contrat éventuel, indiquant tout nouveaux produits/services ou sous-traitants, sur une base trimestrielle, si des modifications se produisent.
- q) Avant l'octroi du contrat, le soumissionnaire doit être titulaire d'une approbation de sécurité de l'organisation, voir l'annexe H, LVERS, et l'annexe I, Clauses du contrat subséquent. Il est rappelé aux soumissionnaires d'obtenir l'approbation de sécurité nécessaire rapidement. Une cage de grade de fer ayant des dimensions de 8 pieds par 8 pieds par 4 pieds est nécessaire pour ranger les téléphones du gouvernement du Canada.

Tout retard dans l'octroi du contrat pour permettre à l'entrepreneur d'obtenir l'approbation de la sécurité nécessaire sera à l'entière discrétion de l'autorité contractante. Les soumissionnaires devraient consulter le document « Exigences de sécurité pour les demandes de soumissions de TPSGC » (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/lc-pl/lc-pl-fra.html#a31>) sur le site Web Documents uniformisés d'approvisionnement ministériels.

- r) Le soumissionnaire devra également passer le contrôle d'intégrité du vendeur avant d'être octroyé le contrat.
- s) Les prix soumis doivent avoir une validité d'acceptation pour une période de soixante (60) jours à compter de la date de clôture des soumissions.
- t) Dans le cas où des enchères basses identiques sont reçues, la clause de l'Annexe J - Soumissions basses identiques – clause, prévaudra.
- cc) Si un document de l'appel d'offres est modifié dans la soumission fournie par le soumissionnaire (autre que les informations demandées), il sera jugé inacceptable et l'offre sera rejetée.

4. Réponse d'offre du soumissionnaire – Soutien des prix, guide des CCUA: C0008T (2007-05-25)

- a) Dans le cas où l'offre des soumissionnaires est la seule soumission reçue, le soumissionnaire doit fournir, à la demande du Canada, un ou plusieurs supports de prix suivant, le cas échéant :
 - i. liste courante de prix publiée indiquant le pourcentage de rabais offert au Canada; ou
 - ii. copies des factures payées pour une même quantité et qualité de biens, de service ou les deux vendus à d'autres clients; ou
 - iii. une ventilation des prix indiquant le coût de la main-d'œuvre directe, les matières directes, les articles achetés, les techniques et des installations, les frais généraux et administratifs, les transports, etc., et le profit; ou
 - iv. prix ou certification des taux; ou

tout autre documentation à l'appui tel que demandé par le Canada.

5. Exception relative à la sécurité nationale, souveraineté des données et sécurité :

- a) Le Canada a invoqué l'exception relative à la sécurité nationale à l'égard de ce besoin et, par conséquent, aucun des accords commerciaux ne s'applique à cet approvisionnement.
- b) SPC a pour but d'amener le gouvernement du Canada à adopter une infrastructure de TI partagée. La protection des données stockées et transitant dans cette infrastructure est essentielle à l'intégrité des programmes gouvernementaux et à la sécurité nationale. Par ailleurs, elle est exigée en vertu d'un certain nombre de lois, y compris les lois régissant la protection des renseignements personnels. Les données conservées par le Canada doivent certes être protégées contre l'accès non autorisé; toutefois, les données personnelles, confidentielles et délicates requièrent un niveau de contrôle accru. Par conséquent, l'architecture de réseau du Canada doit être conçue compte tenu de ces impératifs, et un train de mesures de sécurité à cet égard sera prévu dans la demande de soumission ainsi que dans les clauses des contrats subséquents.

6. LIVRAISON / PÉRIODE DU CONTRAT:

- a) Livraisons à être faites au Canada sont rendu droits acquittés, R.D.A., Destination. Les livraisons seront effectuées à l'adresse suivante : Catalin Palade, SSC, 99 Metcalfe, K1A 1E3, Ottawa, ON, CANADA ; ou, à l'adresse fournie par SPC sur la passation de la commande. Le soumissionnaire serait responsable de l'acheminement en toute sécurité de tous les produits. Le coût de la livraison, y compris tous les transports, l'emballage et les coûts d'expédition, est inclus dans le prix à l'unité(s).
- b) Le Contrat restera en vigueur pour une période de deux ans avec possibilité d'exercer quatre options de 1 an chacune.

7. ENQUÊTE:

- a) Il est obligatoire que toutes les demandes de renseignements concernant cette demande de prix soient soumises par courriel à l'agent contractant spécifiés dans le présent document. Les réponses aux questions ne peuvent être garanties si elles ne sont pas reçus par l'officier contractant avant midi (12h00 p.m. EST), à (2) jours ouvrables avant la date et l'heure de clôture du DDP indiqué.
- b) Le soumissionnaire doit faire référence aussi précisément que possible à l'élément numéroté à laquelle se rapporte la question. Des précautions doivent être prises par le soumissionnaire pour fournir des réponses aux questions de manière suffisamment détaillée pour permettre au Canada de fournir une réponse précise.
- c) Pour assurer la cohérence et la qualité des informations fournies aux soumissionnaires, l'autorité contractante fournira, par le biais d'un message de courrier électronique simultanément au soumissionnaire, à laquelle cette demande de devis a été envoyé, toute information significative découlant des demandes reçues. Les informations fournies verbalement ne seront pas applicable pour le Canada. Seuls des ajouts, des suppressions ou des modifications apportées par écrit à cet appel d'offres par l'autorité contractante seront contraignantes pour le Canada.

8. AUTORITÉ CONTRACTANTE:

L'autorité contractante pour ce contrat est:

Nom: **Jean-Charles St-Onge**
Titre: *Chef d'équipe d'approvisionnement*
Organization: Service Partagés Canada (SPC)
Réseaux, Utilisateurs et Cybersécurité (RUC)
Acquisitions et relations avec les fournisseurs
Adresse: 180 rue Kent, 13 ième étage, Sta.142
Ottawa, Ontario
K1P 0B6
Téléphone: (613) 618-0167
Télécopieur: (613) 930-6007
Adresse de courriel: jean-charles.st-onge@ssc-spc.gc.ca

9. RÉPONSES DES SOUMISSIONS:

- a) Toutes réponses doivent être soumises à l'autorité contractante en respectant la date et l'heure telles indiquées sur la page 1 de la demande de prix.
- b) Toutes réponses doivent être soumis à SPC par :
 - i. courriel directement à l'autorité contractante.

10. COORDONNÉES POUR SOUMISSION:

- a) Le soumissionnaire soumettra son offre conformément aux instructions fournies dans cette demande de prix au plus tard:

Mardi, le 16 novembre 2021 à 2:00pm HAE

Liste des Annexes

Annexe A – Énoncé des travaux

Annexe B – Liste des Prix

Annexe C – Volume historique de l'achat des produits

Annexe D – Clause fournissant de l'information sur le processus sur l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement

Annexe E – Protection des prix – Meilleur client

Annexe F – Formulaire de Demande de service

Annexe G – Rapport mensuel sur les Demandes de service

Annexe H – Liste de Vérification des Exigences Relatives À la Sécurité (LVERS)

Annexe I – Clauses subséquent au contrat

Annexe J – Soumissions basses identiques - clause

Liste des formulaires

Formulaire 1 – Présentation de la Soumission

Formulaire 2 - Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation

Formulaire 3 – Certification – Ancien Fonctionnaire

Formulaire 4 – Formulaire d'attestation du fabricant original de matériel (FOM)

Formulaire 5 – Information sur la sécurité de la chaîne d'approvisionnement (attaché séparément)

Formulaire 6 – Vérification d'Intégrité (attaché séparément)

Formulaire 1 – Formulaire de Présentation de soumission

| FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE SOUMISSION | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| Nom légal complet du soumissionnaire | |
| Représentant autorisé du soumissionnaire aux fins de l'évaluation (p. ex., pour des précisions) | Nom |
| | Titre |
| | Adresse |
| | N° de téléphone |
| | N° de télécopieur |
| Courrier électronique | |
| Numéro d'entreprise – approvisionnement du soumissionnaire (NEA) [voir les Instructions générales 2003] | |
| Autorité législative régissant le contrat : province du Canada que le soumissionnaire souhaite comme juridiction de droit applicable à tout contrat subséquent (si autre que celle indiquée dans l'appel d'offres) | |
| Niveau de sécurité du soumissionnaire : (inclure à la fois le niveau et la date à laquelle il fut accordé) | |
| <p>En signant ci-dessous, je confirme, au nom du soumissionnaire, que j'ai lu la demande de soumission en entier, y compris les documents inclus par référence dans la demande de soumission et j'atteste ce qui suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> le soumissionnaire estime qu'il est lui-même, ainsi que ses produits, en mesure de respecter tous les critères obligatoires décrits dans la demande de soumission; la présente soumission est valide pour la période visée dans la demande de soumission; tous les renseignements fournis dans la soumission sont complets, véridiques et exacts; et si le contrat est attribué au soumissionnaire, il acceptera toutes les conditions prévues dans les clauses du contrat subséquent incluses dans l'appel d'offres. | |
| Signature du représentant autorisé du soumissionnaire | <hr/> Signature |
| | <hr/> Nom (imprimé ou tapé) |

Formulaire 2 – Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation

Je, soumissionnaire, en présentant les renseignements suivants à l'autorité contractante, atteste que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-dessous. Les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, si une attestation est jugée fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat. Le Canada aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations d'un soumissionnaire. À défaut de répondre à toute demande ou exigence imposée par le Canada, la soumission peut être déclarée non recevable ou constituer un manquement aux termes du contrat.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, visitez le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) - Travail](#).

Date : _____ (AAAA/MM/JJ) [si aucune date n'est indiquée, la date de clôture de la demande de soumissions sera utilisée]

Compléter à la fois A et B.

A. Cochez seulement une des déclarations suivantes :

- A1. Le soumissionnaire atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada.
- A2. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur du secteur public.
- A3. Le soumissionnaire atteste qu'il est un [employeur sous réglementation fédérale](#), en vertu de la [Loi sur l'équité en matière d'emploi](#).
- A4. Le soumissionnaire atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés au Canada (l'effectif combiné comprend les employés permanents à temps plein, les employés permanents à temps partiel et les employés temporaires [les employés temporaires comprennent seulement ceux qui ont travaillé pendant 12 semaines ou plus au cours d'une année civile et qui ne sont pas des étudiants à temps plein]).

A5. Le soumissionnaire a un effectif combiné de 100 employés ou plus au Canada; et

- A5.1. Le soumissionnaire atteste qu'il a conclu un [Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi](#) valide et en vigueur avec EDSC - Travail.

OU

- A5.2. Le soumissionnaire a présenté l'[Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi \(LAB1168\)](#) à EDSC - Travail. Comme il s'agit d'une condition à l'attribution d'un contrat, remplissez le formulaire intitulé Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168), signez-le en bonne et due forme et transmettez-le à EDSC - Travail.

B. Cochez seulement une des déclarations suivantes :

- B1. Le soumissionnaire n'est pas une coentreprise.

OU

- B2. Le soumissionnaire est une coentreprise et chaque membre de la coentreprise doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation. (Consultez la section sur les coentreprises des instructions uniformisées.)

Formulaire 3 – Certification – Ancien Fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats avec des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous.

Pour les fins de cette clause, « ancien fonctionnaire » signifie un ancien employé d'un ministère au sens de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R., 1985, c. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- un individu;
- un individu qui s'est incorporé;
- une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie, dans le contexte de la formule de réduction des honoraires, une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la *Loi sur la pension dans la fonction publique* (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*, L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*, L.R., 1985, ch. C-17, à la *Loi sur la continuation de la pension des services de défense*, 1970, ch. D-3, à la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada*, 1970, ch. R-10, et à la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*, L.R., 1985, ch. R-11, à la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la *Loi sur le Régime de pensions du Canada*, L.R., 1985, ch. C-8.

Si le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension tel qu'il est défini ci-haut, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- le nom de l'ancien fonctionnaire;
- la date de cessation d'emploi ou de la retraite de la fonction publique.

Si le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu des dispositions d'un programme de réduction des effectifs, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- le nom de l'ancien fonctionnaire;
- les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- la date de cessation d'emploi;
- le montant du paiement forfaitaire;
- le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- le numéro et le montant (honoraires professionnels) d'autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réduction des effectifs.

Solicitation No. - N° de l'invitation
N/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
R0000098790

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
C26
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée.

En déposant une soumission, le soumissionnaire atteste que l'information qu'il a fournie pour répondre aux exigences susmentionnées est exacte et complète.

Solicitation No. - N° de l'invitation
N/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
R0000098790

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
C26
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Formulaire 4

Formulaire d'attestation du fabricant original de matériel (FOM)

Ce formulaire vise à confirmer que le fabricant original de matériel (FOM) nommé ci-dessous a autorisé le soumissionnaire nommé ci-dessous à fournir et à maintenir ses produits dans le cadre du contrat attribué à la suite de la demande de soumissions indiquée ci-dessous.

Nom du constructeur FOM _____

Signature du signataire autorisé du FOM _____

Nom en caractères d'imprimerie
du signataire autorisé du FOM _____

Titre en caractères d'imprimerie
du signataire autorisé du FOM _____

Adresse du signataire autorisé du FOM _____

N° de téléphone du signataire autorisé du FOM _____

N° de télécopieur du signataire autorisé du FOM _____

Date de signature _____

Numéro de la demande de soumissions _____

Nom du soumissionnaire _____